

Depuis plus de 10 ans, la CFDT est force de proposition pour que soit mis en place un certificat de qualification professionnel (CQP) « éditeur numérique » reconnu dans la branche Édition. Depuis avril dernier, c'est chose faite.

Avec l'avènement de ce CQP, il s'agit de créer une formation certifiante validant l'acquisition des compétences nécessaires au travail de conception et de réalisation d'ouvrages numériques.

Cette formation sera ouverte aux étudiants titulaires d'un Master, mais aussi aux éditeurs en poste ayant besoin d'acquérir une savoir spécifique en matière de numérique. La démarche de VAE permettra aussi de reconnaître une équivalence au CQP acquis pour les éditeurs ayant une expérience solide acquise sur le terrain pendant au moins 3 ans ; sur cette question de la VAE, on se référera aux 2 documents en pièce jointe : *Guide du candidat* et *Demande VAE*.

Objectif : mettre à niveau tous les éditeurs, quelle que soit leur spécialité et quel que soit leur âge, et leur fournir un véritable atout dans le cadre de leur évolution professionnelle.

Les nombreuses réunions de travail au sein de la Commission paritaire nationale pour l'emploi (CPNE), auxquelles la CFDT a participé activement, ont permis de valider, fin mars 2015, un *réf érentiel d'activités et de compétences* (en pièce jointe), pivot de ce que doit être la formation *ad hoc*

Trois organismes de formation sont aujourd'hui retenus par la CPNE, afin d'être agréés comme étant apte à délivrer ce certificat : [Edinovo Formation](#) (*Asford*), [EMI CFD](#) et le [Greta-Ecole Estienne](#)

Rapprochez-vous de ces organismes afin de connaître leur programme et leur calendrier.

Les prochaines sessions débuteront :

- le 17 novembre 2015 (Edinovo formation)

- le 1er décembre 2015 (Greta)

- le 15 février 2016 (EMI-CFD)

L'inscription de ce CQP au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), en cours actuellement, va permettre de valider sa reconnaissance au niveau national.

*En savoir plus sur les CQP avec l'AFDAS : [c'est ici !](#)*